

Conditions générales

(Toute désignation de personne utilisée dans ce document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes)

Organisation des appuis

Les appuis ont lieu en soirée, de 18 heures à 20 heures, dans des locaux généralement mis à disposition par des écoles. Ils ont lieu une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires.

Les groupes sont formés en fonction des demandes ainsi que des disponibilités des apprentis et des répétiteurs (étudiants de hautes écoles). Dès que trois ou quatre apprentis ont la même demande pour une branche dans la même localité, un groupe peut être formé. A ce moment-là, un message est envoyé pour informer l'apprenti du démarrage du groupe sur son téléphone portable. Ce message contiendra les informations suivantes : date du premier appui, lieu et heure du rendez-vous, nom et numéro de téléphone du répétiteur.

Objectif des appuis

- Revoir la matière vue aux cours professionnels afin d'améliorer ses notes.
- S'imposer une régularité de travail.

Les appuis ne remplacent **en aucun cas** un cours structuré donné dans une matière. Il **ne s'agit pas d'un cours**, mais d'un espace où l'apprenti peut poser des questions sur la matière vue aux cours et recevoir de l'aide pour préparer ses tests.

Absences

En cas d'absences répétées ou non excusées de l'apprenti aux appuis, AppApp se réserve le droit d'attribuer sa place à un autre apprenti. Les appuis déjà payés ne sont pas remboursés et les factures impayées restent dues.

Les absences doivent être annoncées directement au répétiteur dont le numéro est transmis par message lors de la confirmation du démarrage des appuis.

Facturation

Les appuis coûtent CHF 10.– par soirée et sont payés sur facture.

Les appuis sont facturés par période.

- 1^{re} période : dès l'intégration jusqu'au 18 décembre 2026
- 2^e période : dès le 11 janvier jusqu'au 12 mars 2027
- 3^e période : dès le 15 mars jusqu'au 21 mai 2027.

L'appui est facturé dans tous les cas : absences de l'apprenti, arrêt des appuis en dehors des échéances. En cas de circonstances particulières, une demande d'arrangement peut nous être adressée par écrit. Une réduction de la facture sera admise sur présentation d'un certificat médical (minimum 2 semaines d'arrêt ininterrompues).

Frais de rappel

En cas de non-paiement dans les délais, des frais CHF de 5.-- pour le 1^{er} rappel et de CHF 15.-- pour le 2^e rappel seront appliqués.

Durée des appuis et échéance d'interruption

Les groupes peuvent démarrer tout au long de l'année scolaire, à partir de mi-septembre jusqu'à début avril, mais un minimum de 4 appuis est requis pour l'intégration dans un groupe.

L'apprenti est inscrit jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, c'est-à-dire jusqu'au 21 mai 2027.

L'apprenti peut interrompre l'appui seulement à la fin d'une période de facturation (décembre ou mi-mars) en téléphonant au **024 425 00 14** ou par mail à **appapp@formation-apprentis.ch** ou par **Whatsapp au 079 959 13 48**. **Aucun remboursement n'a lieu en cas d'interruption en dehors des périodes de facturation.**

Locaux

L'apprenti s'engage à respecter les locaux mis à disposition.

- Pas de déchets laissés sur place.
- Pas de boisson ni de nourriture dans les salles de classe.

Changement de coordonnées

L'apprenti doit impérativement transmettre à AppApp tout changement de coordonnées, surtout son numéro de téléphone mobile, car les communications importantes sont envoyées uniquement par message.

Problèmes durant l'appui

L'apprenti s'engage à communiquer tout dysfonctionnement constaté durant l'appui au **024 425 00 14**.

En cas d'insatisfaction concernant le contenu de l'appui ou l'ambiance du groupe, l'apprenti est invité à contacter également le **024 425 00 14**. Nous nous engageons à examiner la situation et à faire de notre mieux pour améliorer les conditions de l'appui.

Protection des données

AppApp s'engage à traiter toute information récoltée lors du processus d'inscription ou pendant la durée de l'appui de façon confidentielle, en respect de la Constitution Fédérale (art. 13, protection de la sphère privée). En signant le contrat d'inscription, je donne mon accord pour l'utilisation des données me concernant.

J'accepte les points suivants :

- Toutes les informations personnelles que je transmets à AppApp peuvent être utilisées, de façon non nominative, pour la production de statistiques ou de rapports d'activité.
- Ma fiche d'inscription sera transmise au répétiteur responsable de mon groupe d'appui. Je peux demander en tout temps à avoir une copie de cette fiche.
- Mon répétiteur transmettra à AppApp des informations sur mes présences et mes absences, les notes que j'obtiens aux cours, les progrès que je fais, mon implication et mon comportement pendant les appuis.
- Communication à des tiers
 - Si je n'ai pas encore 18 ans, mes parents ont le droit d'obtenir des informations me concernant (inscription, taux de présence, progrès, comportement, paiement). Si une information leur est transmise suite à leur demande, j'en serai averti.
 - L'association économique régionale, qui finance une partie de mes appuis, peut obtenir les coordonnées de mon employeur, mais aucune information relative à mon taux de présence, mes progrès ou mon comportement.
 - Si mon entreprise paie mes appuis ou me libère pendant les heures de travail pour y participer, celle-ci peut demander une attestation de présence. Cette attestation sera envoyée à mon domicile et je serai ensuite responsable de la lui transmettre.

En dehors de ces exceptions, AppApp n'est pas autorisé à communiquer nominativement à des tiers des données me concernant (inscription, taux de présence, progrès, comportement, paiement).

Pour toute question, problème ou complément d'information, merci de contacter l'administration au 024 425 00 14 ou par mail à appapp@formation-apprentis.ch ou par Whatsapp au 079 959 13 48.